

## Veillez lire cet encart attentivement et le conserver pour consultation.

Le tableau ci-dessous indique les modifications apportées à certains articles du certificat d'assurance médicale de voyage de votre Contrat du titulaire de carte. Le présent avis s'ajoute à votre Contrat du titulaire de carte. Vous pouvez trouver votre Contrat du titulaire de carte actuel au [www.tdcanadatrust.com/contrats](http://www.tdcanadatrust.com/contrats). Pour toute question sur vos couvertures d'assurance, composez le 1-866-374-1129.

### Modification apportée à l'assurance incluse avec la carte *Visa Infinite\** TD Remises

Le 2 février 2018, la modification de votre couverture détaillée ci-dessous prendra effet.

- Pour l'assurance médicale de voyage, l'exclusion intitulée « Guerre ou terrorisme » a été modifiée comme indiqué ci-dessous.
  - Toutes les autres exclusions du certificat d'assurance, y compris celle intitulée Avis aux voyageurs, restent les mêmes.

Exclusion actuellement décrite dans vos certificats d'assurance	Modification apportée au certificat d'assurance
<p>Guerre ou terrorisme</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Tout acte de guerre, qu'elle soit déclarée ou non, toute action hostile ou ressemblant à une guerre en temps de paix ou de guerre, toute insurrection, rébellion, révolution, guerre civile, tout détournement ou acte de terrorisme;</li></ul> <p><i>Cette exclusion se trouve dans le Contrat du titulaire de carte aux endroits suivants :</i> <i>Assurance médicale de voyage – Page 31 – Article 7</i></p>	<p>Guerre</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Tout acte de guerre, qu'elle soit déclarée ou non, toute action hostile ou ressemblant à une guerre en temps de paix ou de guerre, toute insurrection, rébellion, révolution, guerre civile ou tout détournement;</li></ul> <p><b>***Veillez noter que toutes les autres exclusions, notamment celle relative aux avis aux voyageurs, demeurent inchangées et continuent de s'appliquer. ***</b></p>